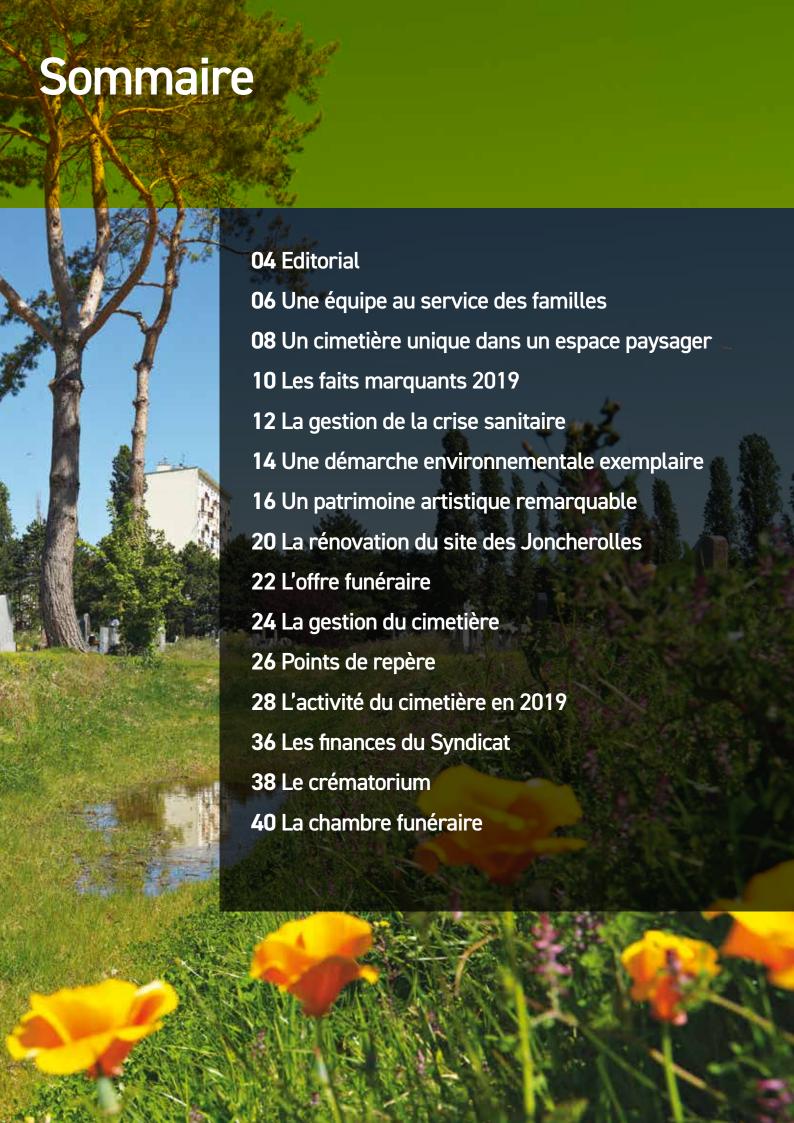
Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles

UN ÉQUIPEMENT PUBLIC AU SERVICE DES FAMILLES

Rapport d'activité **2019**











Carinne JUSTEPrésidente du Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles

Depuis 1958, au service de plus de 250 000 habitants des communes d'Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et Villetaneuse, le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles gère un ensemble funéraire unique. Cet équipement et ses équipes réalisent une mission d'intérêt général indispensable, à savoir **proposer un lieu de sépulture et de souvenir qui répond aux souhaits des habitants de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** La qualité d'écoute et le respect de la diversité font ainsi du cimetière des Joncherolles un lieu de mémoire inestimable.

Je suis fière d'en avoir été la Présidente pendant huit ans, et d'en avoir connu l'embellissement et la transformation.

Cet équipement public est, à plus d'un titre, un cimetière à multiples facettes :

- Un service public de proximité avec des équipes disponibles et dévouées.

 La crise de l'épidémie du virus COVID-19 que nous venons de vivre a tout particulièrement montré une équipe de professionnels mobilisés pour que les hommages aux défunts se passent dans les meilleures conditions possibles.
- Un espace ouvert qui cherche à suivre les évolutions sociétales, avec la création de plusieurs carrés confessionnels (pour les défunts de confession musulmane et orthodoxe), des lieux d'inhumation et de recueillement qui répondent à toute demande d'une famille endeuillée et des travaux pour en améliorer l'accessibilité.
- Un lieu de recueillement et de promenade pour se souvenir des défunts. qui bénéficie d'une large variété de flores, d'essences d'arbres, d'une faune insoupçonnée. L'engagement du Syndicat dans une démarche environnementale ambitieuse en faveur de la protection de la biodiversité, avec l'arrêt des pesticides et la mise en place d'une gestion écologique du cimetière, a été salué. En effet, le miel des Joncherolles a été primé plusieurs fois.
- Un site architectural et historique, créé par de grandes signatures artistiques et architecturales, qui peut s'enorgueillir du label « Architecture contemporaine remarquable », obtenu en 2018.

En 2014, la rénovation du cimetière était nécessaire après 40 années de fonctionnement. Les familles endeuillées méritaient des services répondant à leurs besoins spécifiques. Chaque année a vu ensuite une nouvelle étape de transformation avec de nouveaux équipements et des prestations adaptées aux familles, toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal.

Les bâtiments vieillissants, le columbarium et sa salle de cérémonie ont été rénovés. Puis, deux entrées ont été créées pour faciliter l'accès au cimetière, l'une au Nord-Est en accès immédiat avec la station de tramway « Joncherolles », l'autre au Sud en proximité de la station de tramway « Jean Vilar ».

Un jardin du souvenir, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été inauguré en 2014. Des espèces végétales locales sont venues remplacer les thuyas abimés des divisions en sursol.

Une signalétique aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département. En 2015, les travaux de mise en accessibilité complète du cimetière ont permis d'obtenir **l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)**.

Les fours ont été changés, en y ajoutant une fonction de réutilisation de la chaleur pour chauffer les bâtiments administratifs ainsi que les logements. **Et la ligne de filtration** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. La consommation d'eau a été réduite grâce à la **réduction des surfaces minérales perméables**. C'est dans cet esprit écoresponsable que la fontaine située à l'entrée du crématorium a été remplacée par un jardin sec, plus économe.

Les marches d'entrée ont été retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers. Les rampes d'accès aux divisions, les accès publics devant les boutiques présentes sur site, actuellement en cours de rénovation, vont permettre de **sécuriser les cheminements piétonniers**. Un programme de mise aux normes des voiries dans les divisions en sursol, les enfeus et le columbarium a été étudié et devrait être programmé dans les années à venir.

Des moments de rassemblement sont à présent pérennisés. Pour la sixième année, le cimetière des Joncherolles a participé aux **journées du patrimoine** dont le thème était : « Arts et divertissements ». Pour la septième année, une **cérémonie du temps de mémoire** a été organisée le 9 novembre 2019 au crématorium. Près de 11 100 personnes véhiculées sont venues se recueillir à la période de la **Toussaint**. La renommée du cimetière amène régulièrement des visiteurs de l'étranger, venus s'inspirer de nos réalisations.

Le rapport d'activité de l'année 2019 souligne la constante évolution du cimetière des Joncherolles, l'attachement de son équipe d'élus à répondre aux besoins des familles et à l'application de la règlementation. Le rapport d'activité montre un cimetière qui prend en charge un grand nombre d'inhumations au service des familles endeuillées des communes adhérentes au Syndicat.

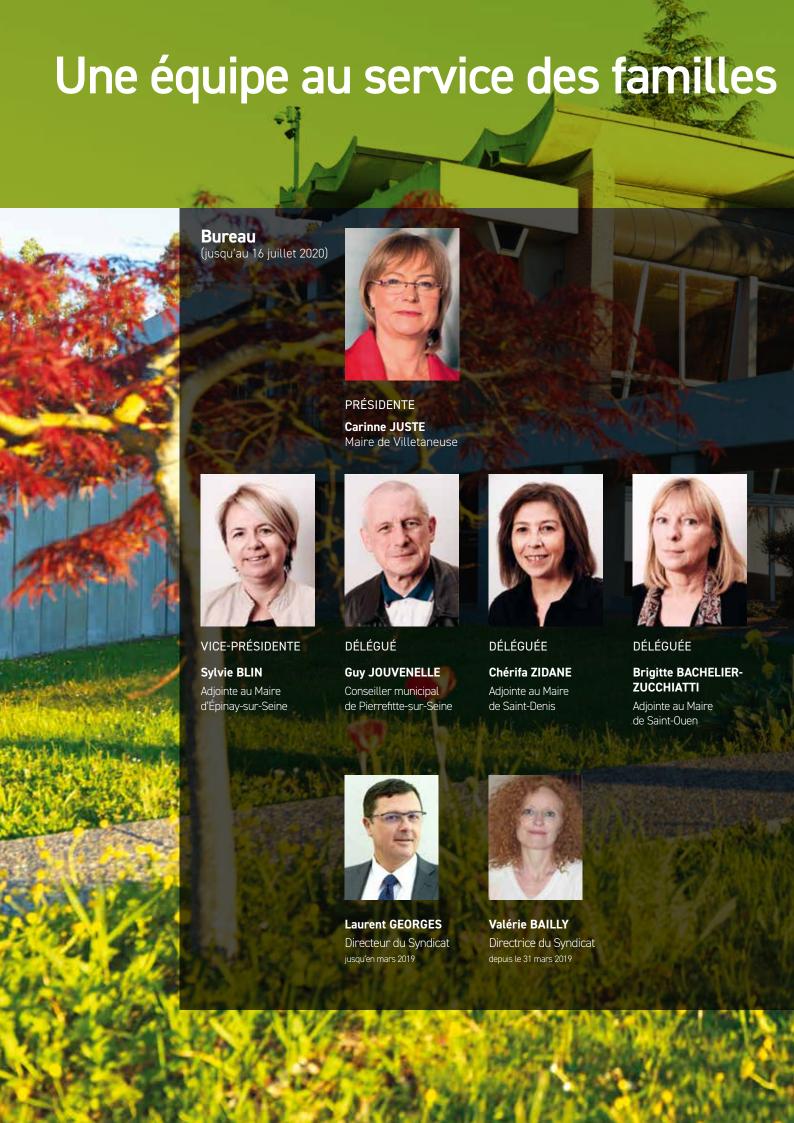
Les finances économes du Syndicat permettent chaque année de dégager un résultat d'exploitation contenu qui, au-delà de couvrir les échéances d'emprunts, finance un surplus, de l'ordre de 30 % du programme d'investissement. Avec un taux de désendettement de neuf années, très inférieur à la moyenne des collectivités locales, la solvabilité financière du Syndicat est reconnue.

Je remercie les élus qui m'ont accompagnée lors de mes deux mandats, l'ensemble des équipes du cimetière ainsi que les concessionnaires du crématorium et de la chambre funéraire. Leur implication et le travail accompli ensemble permettent que le cimetière des Joncherolles soit un beau lieu de mémoire, un conservatoire de patrimoine remarquable et un réservoir de biodiversité. Accompagner les familles endeuillées pour un temps de séparation digne, et rendre le souvenir du défunt toujours présent, c'est la mission de service public que nous cherchons à maintenir dans ce lieu emblématique.











Le personnel qui assure la gestion du cimetière des Joncherolles est composé de l'équipe de proximité installée au sein du cimetière des Joncherolles, des services supports (juridique, finances, ressources humaines et communication) et de la direction installés dans les locaux à Paris Gare de Lyon.

Une équipe composée de deux chefs de service assure l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles et les opérateurs funéraires.

Une dizaine de collaborateurs assure la gestion et l'entretien du cimetière: propreté, espaces verts, maintenance des infrastructures et divers équipements. Les familles et les opérateurs funéraires sont accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives.

L'administration est assurée par deux personnes qui prennent en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, des inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Quatre gardiens encadrés par un responsable assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures. La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux. Dès que le cimetière est ouvert au public, soit chaque jour de l'année, un gardien au moins est présent sur le site.



Le savez-vous ?

Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les opérateurs funéraires représente près de 3 000 heures de travail pour l'année 2019.

Deux agents, encadrés par un responsable technique, ont pour mission de gérer les travaux de fossoyage dans le cadre des reprises de sépultures, une partie de l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, ainsi que l'entretien des locaux.

Les services administratifs du SIFUREP (finances, juridique, communication et ressources humaines) apportent également leur appui au Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Laurent Georges a assumé la direction du Syndicat jusqu'en mars 2019. Il a ensuite été remplacé par Valérie Bailly.

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (Syndicat). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière intercommunal ouvre ses portes. Ainsi, le Syndicat des Joncherolles gère un ensemble funéraire unique au service des habitants et de ses communes adhérentes.

Les Joncherolles, c'est un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



• une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons et une salle de cérémonie ;



• un **jardin du souvenir** aménagé en 2015. Il est doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion ;



 des enfeus aménagés en sursol créés à l'origine du cimetière;



• un **fleuriste** et une **marbrerie** installés à l'entrée sud du site ;



• un **crématorium** entièrement rénové pour l'accueil des familles, avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, et équipé d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques;



• un **columbarium** emblématique de l'architecte Robert Auzelle ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires ;



 de nombreuses divisions avec des parties réservées aux inhumations en pleineterre ou en caveaux et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.

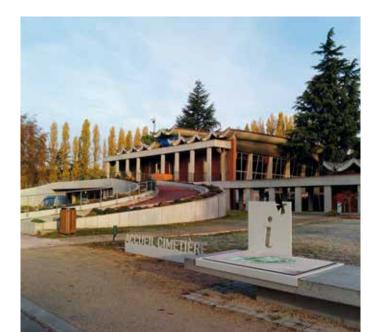


Un cimetière en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'adapter à l'évolution des pratiques.

En 1978, il se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Le cimetière sera agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis à compter de 2012. Le Syndicat contractualise en 2010 un partenariat avec le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour la gestion d'équipements funéraires.

Depuis maintenant 5 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit pour offrir aux familles de meilleurs services, plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie en effet d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi deux stations de tramway à proximité.



... pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Une division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour au tout début de l'année 2020.

Cet ensemble funéraire est un service public, animé par une équipe d'agents qui assure un **service de proximité à l'écoute des familles** en cherchant à améliorer constamment la qualité des prestations et en préservant cet espace de quiétude.





Des instances actives

En 2019, le comité s'est réuni le 25 janvier, le 26 juin et le 12 décembre. Il a adopté 30 délibérations. La Présidente a pris 572 décisions, 34 arrêtés. 23 marchés publics ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière.

Participation aux journées du patrimoine

Pour la sixième année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux journées du patrimoine dont le thème était cette année : « Arts et divertissements ».

Un groupe de personnes a pu visiter le cimetière pendant deux heures, et ainsi, découvrir son histoire, sa valorisation par les travaux réalisés depuis plusieurs années et ses pratiques de gestion écologique.



Lors d'un premier arrêt à côté de la statue des trois Parques, la conception de l'architecte Robert Auzelle en matière d'urbanisme et d'aménagement des cimetières a été expliquée, et notamment son souhait de mettre en relation le funéraire avec l'art et le paysage.

Ce parcours complet du site a permis de présenter l'ensemble des équipements du Syndicat intercommunal avec une mise en perspective des modes de gestion des espaces verts mis en œuvre. Les différentes modalités de gestion écologique (zéro phyto, plantes persistantes et locales, géotextiles), de développement de la biodiversité, d'économies de ressources (jardin sec), ainsi que la protection de l'environnement ont été expliqués aux personnes présentes.

Le groupe des participants a salué les efforts du Syndicat en faveur de la protection de l'environnement, de l'économie de ressources et du développement de la biodiversité.

Un nouvel espace de sépulture

Pour respecter les choix d'inhumation des familles de toutes origines et croyances, le Syndicat a créé une nouvelle division prioritairement destinée aux défunts de confession musulmane, située au nord du cimetière au sein d'un espace végétalisé. Cette division s'ajoute à l'espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe ouvert en 2016.





Cérémonie du temps de mémoire et Toussaint 2019

Pour la septième année consécutive, une cérémonie du temps de mémoire a été organisée le 9 novembre 2019 au crématorium des Joncherolles. 55 personnes étaient présentes à cet événement dont le thème était cette année « les étoiles ».

Près de 11 100 personnes véhiculées ont visité le cimetière des Joncherolles cette année. La fréquentation effective est même plus importante en comptant les usagers qui viennent au cimetière en transports en commun. Les tramways « T5 – Marché de Saint-Denis – Sarcelles » et « Tram'Y – Jean Vilar » 1 sont désormais bien connus et utilisés.

Le personnel du Syndicat était mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté des lieux et garantir la sécurité dans le cimetière.







Les Joncherolles, référence en matière de gestion écologique des cimetières

Le 15 novembre 2019, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre a souhaité avoir une présentation de la gestion écologique du cimetière des Joncherolles, devenu une référence en la matière, pour notamment aborder les questions liées au passage en zéro phytho, à la préservation de la biodiversité et aux mesures pour économiser les ressources. L'intervention de la directrice du Syndicat s'est déroulée en présence des directions des services techniques des communes du bassin versant de la Bièvre.

Une nouvelle médaille pour le miel des Joncherolles

Une nouvelle fois primé, le miel des Joncherolles 2019 a obtenu la médaille d'or au concours régional des miels d'Île-de-France et la médaille d'excellence au concours de la Métropole du Grand Paris.



¹ Le tramway Y a été mis en service fin 2014.

Cimetière communal de Villetaneuse également ouvert et visité pendant la période de la Toussaint



Il revient aux autorités locales, en lien avec les préfectures, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services essentiels et protéger leurs agents et les usagers. Un plan de continuité d'activité (PCA) a été établi pour définir l'organisation adaptée pendant la période d'épidémie.

Un fonctionnement du cimetière adapté à la gravité de l'épidémie

Le cimetière des Joncherolles s'est organisé pour assurer le service d'inhumation tout en protégeant les agents et les familles. Dans ce cadre, une organisation spécifique a été mise en place à compter du 17 mars 2020. Des règles sanitaires strictes ont été appliquées, telles que l'obligation de distanciation sociale, le respect de plus d'un mètre entre chaque individu, la réduction des contacts physiques... Les conditions d'exploitation du site ont été aménagées afin de limiter le plus possible les risques de contamination pour les familles et les agents du Syndicat.

« Il a été nécessaire d'assurer la continuité de fonctionnement du cimetière pour faire face à l'augmentation de la mortalité



région parisienne notamment du nombre d'inhumations multipliées par cinq au cimetière des Joncherolles pendant semaines les plus graves de la crise sanitaire. » Valérie Bailly, Directrice du Syndicat

Face à la très forte augmentation du nombre de convois et comptetenu de la nécessité de contribuer à la lutte contre la propagation du virus et de l'obligation de protéger les agents publics, le cimetière des Joncherolles n'était plus en accès libre et les travaux dans le cimetière ont été suspendus à compter du 17 mars 2020 et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Pour répondre aux questions des familles et des professionnels, une permanence téléphonique a été assurée de 9 h à 16 h par les agents administratifs. L'ouverture du cimetière n'était effectuée que pour les inhumations, les travaux liés et les cérémonies dans la limite de 20 personnes. Le temps de présence dans le cimetière a été limité à 15 minutes en veillant à respecter les gestes barrières.

Pour organiser les inhumations et la fluidité de l'organisation dans de bonnes conditions, plusieurs points d'organisation ont été mis en place et rappelés aux opérateurs funéraires.

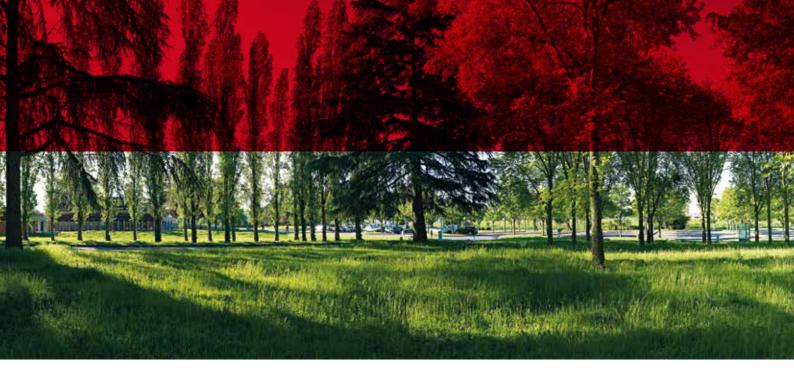
Le commissariat d'Epinay/Villetaneuse est venu en soutien du cimetière lorsque des difficultés d'ordre public se sont présentées.

À SAVOIR

Les différentes mesures prises par le Gouvernement (Décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020), pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire étaient



applicables jusqu'au 11 mai 2020. Cette date annonçait le début du déconfinement au niveau national et donc la fin des interdictions ou restrictions de libertés pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.



Une reprise d'activité progressive au cimetière

À compter du 18 mai 2020, le cimetière des Joncherolles a organisé la reprise progressive du fonctionnement de l'ensemble des services tout en continuant à protéger les agents et les familles. Les règles sanitaires strictes restent toujours appliquées.

Une tendance à la baisse du nombre de décès a été constatée à partir du 15 mai 2020. Néanmoins, le nombre de décès est resté encore élevé en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'inhumations prises en charge au cimetière des Joncherolles était à la mi-mai de 6 par jour et le délai d'inhumation proposé aux familles de 4 jours.

Des affiches ont été communiquées et installées à tous les points d'entrée du cimetière.



UN PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN 4 PHASES

Le plan de reprise d'activité consiste à organiser la réouverture progressive de l'ensemble des services accessibles au cimetière

PHASE 1: à partir du 18 mai

- \bullet ouverture du cimetière au public limitée de $\,9h\,30$ à $15\,h\,$ avec accès au parking ;
- entretien du site, gestion technique et rondes de propreté;
- cérémonies limitées à 20 personnes.

PHASE 2 : à partir du 1er juin

S'ajoutent aux missions de la phase 1 :

- organisation et mise en œuvre du plan de reprises de concessions ;
- gestion administrative supplémentaire due à la crise.

PHASE 3 : à partir du 15 juin

S'ajoutent aux missions de la phase 2 :

- reprise du chantier de la cour des marbriers ;
- reprise des travaux funéraires;
- gestion administrative complète.

PHASE 4: à partir du 29 juin

S'ajoutent aux missions de la phase 3 :

- accès libre selon les horaires d'été de 8 h 15 à 18 h;
- rondes de sécurité.

L'accueil du public et des opérateurs funéraires dans les locaux administratifs sera possible à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Le cimetière se réserve la possibilité de régresser dans le plan de reprise si la tendance à la baisse du nombre de décès ne se poursuivait pas ou si une 2° vague de décès devait survenir.

Une démarche environnementale ex

Le Syndicat s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche environnementale ambitieuse avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources.

Dès 2013, le cimetière des Joncherolles a été l'un des premiers à engager une politique de développement durable exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle sans recours aux produits phytosanitaires qui peuvent présenter un risque pour la santé. La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité y est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée. À l'été 2017 une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de la gestion différentiée des espaces verts en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace. Cinq ruches installées en 2014 produisent deux fois par an du miel régulièrement primé au concours des miels d'Île-de-France.

Cette démarche recouvre de multiples facettes :

Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires, qui présentent un risque pour la santé, ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.



Installation de cinq ruches

- Une convention a été signée avec l'association « A l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- La première récolte de miel a eu lieu à l'été 2014 et depuis, ce miel est régulièrement primé. Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.



Utilisation durable des ressources

- La récupération de la chaleur des fours du crématorium pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements permet de faire des économies significatives sur le coût du chauffage. La chaufferie au gaz ne se déclenche qu'en complément.
- La création d'un jardin sec en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium génère une économie importante de consommation d'eau. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- •Les terres à nu sont remplacées par du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.



Plus de place aux espaces naturels

- La flore spontanée a été développée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Des plantes vivaces ont été choisies en remplacement des plantes annuelles ou bi-annuelles. Des phacélies ont été plantées devant les ruches ; ces plantes dites « engrais verts » enrichissent la terre et sont appréciées des abeilles.
- Pour les plantations, des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit sont utilisées.
- Des continuités entre surfaces enherbées et minérales ont été créées pour faciliter le passage des machines.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés.
- Des allées engazonnées ont été installées à la place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitaient davantage d'entretien.
- Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.



À SAVOIR

Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la trame verte urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces. Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, peuvent être de véritables îlots de nature dans la ville. Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.





Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...

L'aménagement du site est confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.



• Le **Dodécaèdre** situé au centre de l'ossuaire, conçu par **Robert Auzelle**, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».



• Les trois Parques, réalisées par le sculpteur Maurice Calka à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.



• La mosaïque de peinture, créée par le céramiste Atila Biro, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium;



• Les **portes de l'Au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



... valorisé dans une promenade commentée du cimetière des Joncherolles

L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.

Ce support a été rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de l'œuvre de Robert Auzelle.

Cette brochure vient en appui de la signalétique « parcours patrimoine » qui facilite le repérage des visiteurs et met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil de communication a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Elles sont en ligne sur le site Internet du Syndicat.

+ d'infos : www.cimetierejoncherolles.fr









À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'aide de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), des travaux importants ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations architecturales de Robert Auzelle, ces aménagements - à la fois innovants et esthétiques - ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, en les adaptant aux normes d'accès actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

Les aménagements réalisés depuis 5 ans

Un jardin du souvenir, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été aménagé en 2014. Il répond aux besoins et attentes des familles toujours plus nombreuses à choisir la crémation pour les vingt prochaines années.

La signalétique, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

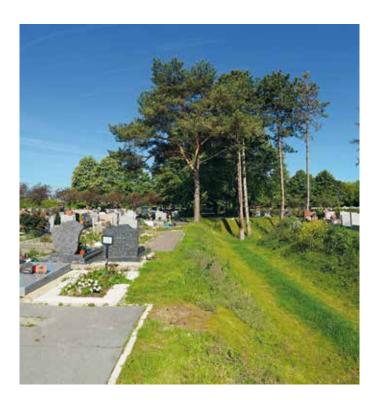
2015 a aussi été l'année de la demande d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé par arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de **mise en conformité pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite** ont débuté en 2016 et sont programmés sur 9 ans.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation des chaleurs pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements. Des économies significatives de consommation de gaz sont ainsi réalisées.

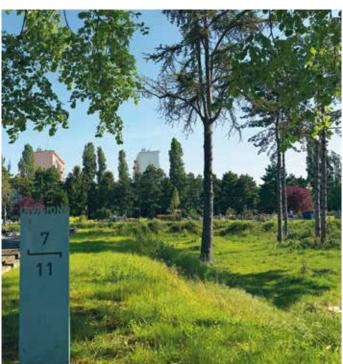
Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la **réduction des surfaces minérales perméables**. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium, coûteuse en entretien, a été remplacée par un jardin sec plus économe. À cette occasion, les marches à l'entrée ont été retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

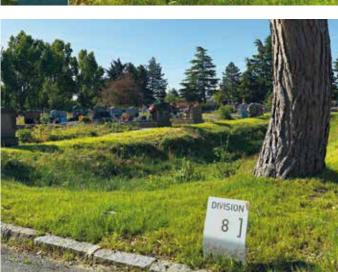
Les végétaux dégradés des divisions 15 à 19, puis 1 à 14, ont été remplacés par de **nouvelles essences** dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

Les vestiaires du personnel du cimetière ont été déplacés dans le bâtiment M du cimetière. Le bâtiment L a été mis à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.









1ère phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation de la structure béton de quatre rampes d'accès aux divisions en sursol.











Pose de nouvelles portes béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 portes a débuté en 2019 pour une durée prévisionnelle de trois ans. 45 portes ont ainsi été changées en 2019, 31 le seront en 2020 et 26 en 2021.



Étude de rénovation du Dodécaèdre

Une étude a été réalisée pour rénover l'œuvre de Robert Auzelle, endommagée par le temps au niveau du marbre au sol, et permettre une meilleure mise à disposition au public de cet espace.





Les études et travaux en cours en 2020

Création d'une nouvelle division pour l'inhumation de défunts de confession musulmane

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation. Un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe a ainsi été mis en place en 2016. Une division dédiée aux défunts de confession musulmane, implantée à l'ouest du cimetière, a vu le jour au début de l'année 2020.





Lancement du chantier de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les travaux de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès ont débuté en 2020.

Il s'agit de :

- mettre en accessibilité la cour pour les personnes à mobilité réduite :
- rénover les enseignes avec la mise en place d'une charte graphique ;
- réaménager la cour, avec la rénovation du revêtement et le déplacement de l'espace d'exposition des articles de marbrerie à l'arrière des boutiques.



Aménagement des divisions 3 à 14

Ces travaux vont permettre de finaliser les plantations et réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite. L'axe central est retravaillé et les noues sont améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux.



Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité d'offres en matière d'inhumation et de destination des cendres.

Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Indépendamment de ce choix, le Syndicat impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble.

Depuis l'origine, le Syndicat peut proposer aux familles d'acquérir un caveau monobloc déjà construit.

Depuis 2014, il est possible d'acquérir des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an.

Des espaces pour des défunts de confession musulmane, israélite ou orthodoxe ont été créés au sein du cimetière respectant ainsi la liberté de choix des funérailles des familles.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles réside dans les 1 200 enfeus créés dès l'origine et réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquièrent pas de concession, soit aux personnes dépourvues de ressources suffisantes.

² L'enfeu est une case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfeus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée en « jardin cinéraire » soit en cavurne soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet dans les divisions du cimetière.





La dispersion des cendres

A la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir, rénové en 2014.



 $^{^3}$ Les jardins cinéraires sont des espaces paysagers, dans lesquels les familles peuvent acquérir une concession de $1m^2$ ($1m \times 1m$) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

⁴ Cavurne : le cavurne est un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.



Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- Les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du Syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen ou Villetaneuse) ;
- Les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les Français établis hors de France inscrits sur les listes électorales des communes adhérentes.



⁵ Sépulture : Lieu d'inhumation

Durées des concessions

Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants-droit au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumer leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer l'urne dans un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des terrains communs. Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en terrain commun (pleine-terre, caveaux syndicaux, columbarium, ...).

Pour répondre à cette réglementation, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles a choisi de mettre des enfeus à disposition des familles ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu (taille hors norme, cercueil hermétique). Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

⁶ Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune ; c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).



Le Syndicat gère un nombre de concessions et de défunts qui varie chaque année selon les inhumations et les reprises de concessions effectuées.

Au 31 décembre 2019, le nombre total de concessions gérées par le Syndicat est de 10 398 (+ 1,82 %) :

- 8 789 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux),
- 1 344 concessions cinéraires* (columbariums, cavurnes, ruches),
- 265 concessions en terrain commun (231 enfeus, 33 pleine terre, 1 columbarium).

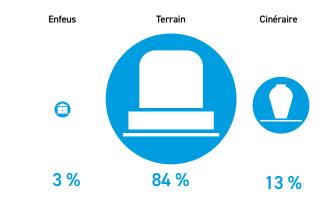


* Concessions cinéraires: pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le columbarium collectif qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le columbarium individuel (appelé aussi « ruche ») doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le cavurne est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans

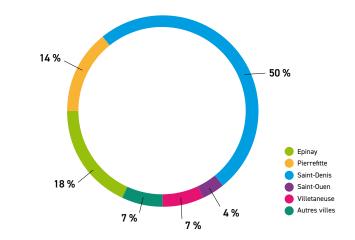
Le nombre de défunts inhumés est de 20 276 au 31 décembre 2019 (+ 3,22 %).

Le cimetière est occupé à 73 % avec 14460 emplacements au total.

> CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE



> CONCESSION PAR VILLE





Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois d'inhumations. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée (moins de cinq ans), le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

Dans un souci de gestion rigoureuse le Syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées (ex: lettres de relances, lettres de reprises), les concessions échues non

renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. Il appartient donc à la Présidence du Syndicat d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Des travaux funéraires peuvent être réalisés (gravure, pose d'un monument), ou des interventions sur la sépulture comme une exhumation de défunt, une réinhumation dans le cimetière, un départ dans un autre cimetière. Ces opérations peuvent être réalisées directement par un opérateur funéraire mandaté par la famille.

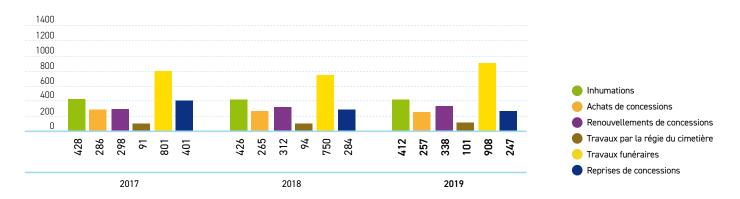




Synthèse de l'activité du cimetière en 2019



Comparaison avec les années précédentes



Points de repère France et Île-de-France

État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2019

Espérance de vie

En France, l'espérance de vie à la naissance est en 2019 de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes.

Décès en France

612 000 personnes décédées en 2019.

C'est 2 000 décès de plus qu'en 2018, soit une hausse de 0,4 %. Le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010 du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges avancés. Entre 2010 et 2019, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 612 000.

En outre, l'épidémie de grippe hivernale 2018-2019 a été limitée dans la durée (8 semaines) mais avec une mortalité élevée, en restant



cependant inférieure à l'épidémie de l'hiver précédent.

L'été 2019 a été marqué par deux canicules intenses en juin et juillet sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elles ont touché en particulier les plus de 75 ans.

Décès en Île-de-France

76 300* décès en 2019 (75 571 en 2018)

Décès en Seine-Saint-Denis

8 925* décès en 2019 (8 959 en 2018)

*Estimations

Évolution de la crémation en France et Île-de-France

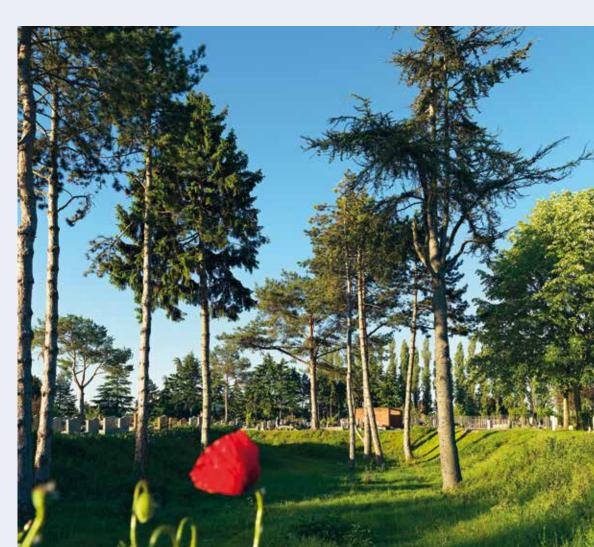
Crémations en France

234 161 crémations ont été effectuées en 2019 au niveau national contre 230 723 en 2018.



Taux de crémation en Île-de-France

25 072 crémations ont été réalisées en 2019 dans les 17 crématoriums d'Île-de-France, soit un taux de crémation de 33 %, en baisse de 0,5 point par rapport à 2018.



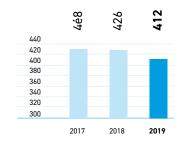
L'activité du cimetière en 2019



Les inhumations dans le cimetière

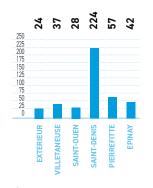
Nombre d'inhumations

412 défunts ont été inhumés au sein du cimetière pour l'année 2019. On constate que le nombre d'inhumations est sensiblement inférieur aux deux années précédentes.



Inhumations par ville

Compte tenu de la taille de la commune et de la présence de grandes centres hospitaliers (La Fontaine, Casanova) le nombre de défunts, soit décédés, soit habitant à Saint-Denis est le plus important.



Inhumations par types de concessions

Sur les 412 inhumations réalisées en 2019, 250 ont fait l'objet d'une vente de concession (60,6 %). Les 162 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (39,3 %). Une majorité de familles choisit d'acheter une concession pleine terre (55,1 %).

Inhumations en terrain commun

Lorsque les familles ont fait le choix d'inhumer leur défunt en terrain commun pour une durée de 5 ans, un titre de concession ne leur est pas délivré.

Au cimetière des Joncherolles, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

Au cours de l'année 2019, 28 personnes ont été inhumées en terrain commun :

• 24 personnes ont été inhumées en enfeus ; parmi elles, un défunt (à la demande des familles), et 23 défunts dépourvus de ressources suffisantes (à la demande des Maires des communes adhérentes au Syndicat).

 4 défunts dépourvus de ressources suffisantes ont été inhumés en pleine terre dans la division n°4, leurs cercueils n'étant pas compatible avec les enfeus.



2019	Caveau syndical	Caveau	Pleine terre	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Gazonnées paysagères	Ossuaire	Caveau provisoire	TOTAL
Dont nouvelles concessions vendues	12	17	114	54	24	24	2	1	0	3	250
En concession existantes	20	52	58	1	0	10	5	0	15	0	162
TOTAL	32	69	172	55	24	34	7	1	15	3	412



Les achats et renouvellements

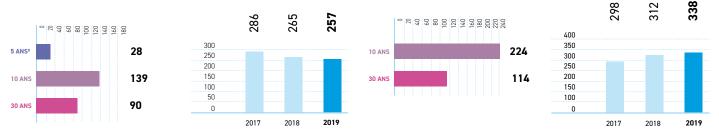
Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 à 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants-droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

Achats

257 nouvelles concessions au total (139 de 10 ans, 90 de 30 ans) ont été attribuées en 2019 soit une diminution de 3,2 %. Le nombre d'achats de concessions est inférieur à 2018 en restant toutefois supérieur aux années 2014 à 2016. Cette diminution a été compensée par l'augmentation des renouvellements. La durée de concession la plus fréquemment achetée mais aussi renouvelée est de 10 ans.

Renouvellements

Le nombre de concessions renouvelées avait augmenté significativement en 2015 (+ 15 %) en raison de la mise en place de lettres de relances adressées aux familles dont les concessions arrivaient à échéance. Le nombre de concessions renouvelées en 2019 revenu à un niveau plus habituel, est toutefois en augmentation constante, supérieur à 2018 (+ 8 %).





⁷ Les sépultures de 5 ans sont attribuées gracieusement.



Les concessions d'une durée de dix ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a diminué de 2,11 % entre 2018 et 2019, passant de 142 à 139 concessions. Cette diminution est en rapport avec la légère baisse des inhumations. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de dix ans a augmenté de 19 % entre 2018 et 2019, passant de 188 à 224. Le travail de relance et de reprise des concessions échues réalisé par les services du cimetière participe de cette augmentation des concessions renouvelées.

Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées suivies par les cases de columbarium.

Les concessions d'une durée de trente ans

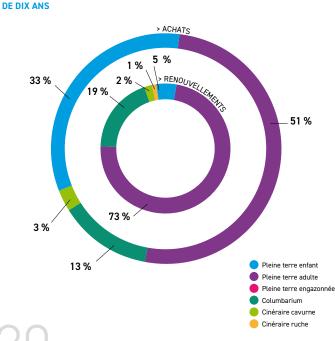
Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a diminué de 7 % entre 2018 et 2019, passant de 97 à 90 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans a également diminué de 8 % passant de 124 à 114.

Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de caveaux qui sont renouvelées en plus grand nombre suivies par les concessions en pleine terre.

> RENOUVELLEMENTS



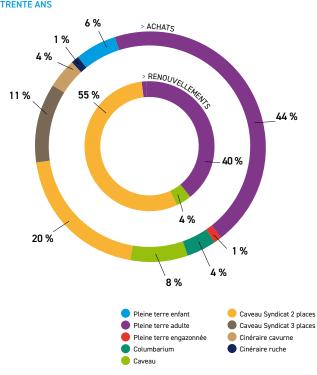
> ACHATS ET RENOUVELLEMENTS DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE





> ACHATS ET RENOUVELLEMENTS DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE DE TRENTE ANS

> ACHATS





Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977 et les divisions sont spécialisées par durée. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis les années 1990. De nombreuses concessions trentenaires arrivent à échéance depuis 2007.

264 concessions ont expiré en 2019, dont 218 concessions de terrain (82,6 %), 29 cases de columbarium (11,0 %) et 17 enfeus (6,4 %).

	2017	2018	2019
Concessions terrains	302	373	218
Cases de columbarium	70	52	29
Enfeus	35	27	17
TOTAL	407	452	264



Ces 264 concessions échues en 2019 se répartissent en 17 enfeus de 5 ans (7 %), 146 concessions de 10 ans (52 %) et 101 concessions de 30 ans (42 %).

Le nombre de concessions échues ayant nettement diminué 2019, il pourra être anticipé un plan de reprise de moindre importance dans deux ans, à savoir en 2021.

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2017	2018	2019	Variation
5 ans	36	30	17	- 43 %
10 ans	225	234	146	- 38 %
30 ans	146	188	101	- 46 %
TOTAL	407	452	264	- 42 %

Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le Syndicat a entrepris, depuis le 1^{er} janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues dans les divisions, le columbarium et les enfeus.

Opérations de reprises administratives relatives aux concessions échues non renouvelées ou abandonnées par les concessionnaires par type de sépulture.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé depuis mars 2017. Les années à venir verront un nombre de reprises correspondant au nombre des concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2019, 247 reprises administratives ont donc été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, sur des concessions abandonnées par les familles, dont 177 (soit 72 %) sur des concessions en pleine terre ou caveau, 46 (19 %) sur des concessions de columbarium et 24 enfeus (10 %).

Plan de reprise	2017	2018	2019
Columbarium / Jardin cinéraire	50	82	46
Pleine terre	152	160	177
Caveaux	128	100	
TC/Enfeus	180	42	24
TOTAL	402	284	247

A l'issue de la 2^e année de plan de reprises initial et des années 2018-2019, le nombre de sépultures occupées en terrain commun diminue de manière importante. Ainsi, au 31 décembre 2019, le Syndicat dispose de 265 sépultures occupées en terrain commun dont 237 par des personnes dépourvues de ressources suffisantes (soit 89 %) et 28 personnes inhumées en terrain commun à la demande des familles (soit 11 %). 84 % des enfeus sont maintenant libres ainsi que 44 % des cases de columbarium.



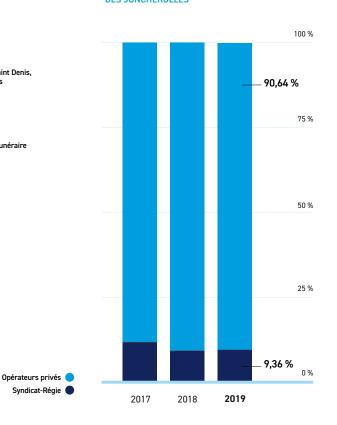
Les opérations funéraires

Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires comme la pose d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années pour des raisons qui leur appartiennent, les familles peuvent choisir de déplacer un défunt, le changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire même changer un défunt de cimetière.

> OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES (NB DE TRAVAUX)

100 % Établissement REGIS 5,2 % Établissement JOSEPHINE PFG⁸ Epinay, Pierrefitte, Saint Denis, Sarcelles, Villepinte, Stains 8,0 % ROC ECLERC **FUNEROC** 32,5 % 75 % SANTILLY AMANA AUBERVILLIERS Conseil Funéraire Autres9 Syndicat-Régie 6,9 % 50 % 2,0 % 4,53 % 0,7 % 25 % 31,1 % 9.1 %

> OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



2017

2018

2019

⁸ PFG : Pompes Funèbres Générales

⁹ Autres: Action Funeraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF., AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNERAIRE, AUBERVILLIERS – P.E.G., AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF., BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF, CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNERAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF., ELBADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUE LIBERTE, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF, JANAZA, JMB VILLEPINTE, LESCARCELLES, MIZAN FUNERAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANNEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNERAIRE, PASCAL LECLER, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAIM, PFM FLORENCE, PFM MJF, PFMR, PSM PANTIN, REBILLON, SAEM POMPES FUNEBRIES, SERVICE FUNERAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNERAIRE, TATY PF, THOIN, WARGA ROGER



Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles, à la demande des familles pour réaliser des travaux funéraires.

908 opérations ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles en 2019 (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une augmentation de 21 % par rapport à 2018. Le nombre de travaux funéraires réalisés en 2019 est donc supérieur aux années précédentes.

> EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



En 2019, les deux établissements localisés à l'intérieur du cimetière, REGIS et JOSEPHINE se partagent 13 % des travaux funéraires. En 2019, la société des PFG intervient à hauteur de 33 % des travaux. Dans une proportion importante, les travaux de la société OGF est sous-traitée à la sté JOSEPHINE. La régie du Syndicat continue de voir son activité baisser du fait de l'arrêt de prise en charge de plusieurs types de prestations funéraires. Toutefois, les prestations restantes représentent encore 7 % de l'ensemble des travaux funéraires.

Déplacements des sépultures ou de défunts à la demande des familles (exhumations)

Le nombre de déplacements de sépultures ou de défunts réalisés par tout opérateur et à la demande des familles est revenu au niveau des années précédentes et représente un volume peu important comparé au nombre total d'exhumations/inhumations/reprises (7 %).

Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2017	2018	2019
Nb opérations funéraires (TOTAL)	43	22	51
Réduction de corps et ré-inhumation dans la même sépulture	6	3	7
Exhumation pour transfert hors du cimetière	36	18	18
Changement de sépulture dans le cimetière	1	1	40

Bilan des opérations funéraires réalisées par les opérateurs privés ou la régie du cimetière

La part des opérateurs funéraires représente 91 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la part de la régie du Syndicat en représente 9 %. La part des travaux réalisés par la régie tend à diminuer (26,3 % en 2014 – 20,45 % en 2015, 19,44 % en 2016, 11,61 % en 2017 et 9,1 % en 2018).

Le SPPTF a été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, il reste possible pour les familles de faire exécuter certains travaux en régie par le Syndicat, par l'intermédiaire du SPIC Joncherolles créé en décembre 2018.

La régie du cimetière, compte tenu de la suppression du SPPTF et la conservation de trois types d'activités (ouvertures/fermetures d'enfeus, cases, kits, heures), représente néanmoins 9,10 % des travaux en 2018.



Part des opérateurs privés en %

Part SPPTF en %



Les prestations réalisées par la régie du cimetière en 2019

Le régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué d'être effectuées dans la régie du Syndicat :

- la vente des caveaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation) ;
- l'ouverture et la fermeture des portes des enfeus, des caveaux provisoires et des cases de columbarium ;
- la mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur : il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2019, la régie du Syndicat a réalisé 60 opérations facturées (50 en 2018, 76 en 2017, 141 en 2016, 169 en 2015, 189 en 2014). L'activité a cessé de chuter avec une hausse de 20 % en comparaison de l'année 2018



Opérations funéraires réalisées par la régie du Syndicat	2017	2018	2019
Creusement 1 place enfant mort-né	-	_	_
Creusement 1 place	-	-	-
Creusement 2 places	-	-	-
Creusement 3 places	-	-	-
Ouverture/fermeture columbarium	65	36	58
Ouverture/fermeture enfeu	10	8	0
Ouverture/fermeture caveau provisoire	1	6	2
Ouverture fosse exhumation pour départ	-	-	-
Portage pour exhumation d'un caveau	-	-	-
Portage pour inhumation	-	-	-
Transport de corps dans le cimetière	-	-	-
Changement de cercueil	-	-	-
Tarif horaire heure agent	1	-	-
TOTAL	76	50	60

La vente de caveaux monobloc et kits d'inhumation réalisées par le SPIC Joncherolles

	2017	2018	2019
Caveaux monoblocs 2 places	3	12	10
Caveaux monoblocs 3 places	3	2	3
Kits d'inhumation	9	30	28
TOTAL	15	44	41

Le nombre de caveaux syndicaux vendus en 2019 est sensiblement au même niveau qu'en 2018.







Le budget du Syndicat des Joncherolles est largement mobilisé par le financement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation et la mise à niveau du patrimoine du cimetière.

La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 1 998 652,94 €

Elles sont constituées en quasi-totalité par la cotisation des communes adhérentes au Syndicat, les loyers, le produit des ventes de concession et les redevances versées, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat, avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire et l'excédent 2018.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 213 868,63 € et concernent par ordre d'importance :

- les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges de personnel;
- les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt ;
- les charges exceptionnelles ;
- les autres charges de gestion courante.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement nouvellement inscrites en 2019 à hauteur de 784 784,31 €.

La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 251 755,89 € et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent pour 919 667,85 € du fonds de compensation pour la TVA de 166 088,04 € et d'une mobilisation d'emprunt pour 1 166 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 751 885,47 € et ont principalement concerné la rénovation et l'amélioration du patrimoine, l'environnement, l'aménagement des divisions, l'équipement informatique et l'amélioration des accès pour un total de travaux de 1 211 283,03 € et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012 pour 540 602,44 €.

Location d'immeubles

Le Syndicat loue des locaux notamment à des fleuristes marbriers (boutiques et logements).

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versée est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation. Quatre logements sont attribués à des agents du Syndicat, un à une entreprise du site et un autre à un particulier (depuis décembre 2015). Deux logements demeurent intégrés dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribuée à la SEMAFEC.

Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du 7 décembre 2018 a voté l'augmentation de tarifs des concessions pour le Syndicat. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation (soit 1 %10). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfeus, aux concessions aménagées, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

Les prix moyens pour les communes	Décénale	Trentaine	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	371	620	-
Hauts-de-Seine	208	689	1 436	11 300
Seine-saint-Denis	119	430	1 192	3 511
Val-de-Marne	159	635	1 823	7 672
Val d'Oise	150	517	-	-
Yvelines	-	1 454	4 371	-
Les prix moyens des concessions adultes	Décénale	Trentaine	Cinquantenaire	Perpétuelle
Mini	25	141	409	1 950
Moyen	132	510	1 342	3 792
Maxi	528	1 454	4 371	11 300

Le tarif pour une concession de dix ans s'élève à 105,00 € au Syndicat des Joncherolles. Il est inférieur de 15 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP en 2018 et inférieur de 28 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP en 2018.

Le tarif pratiqué au cimetière des Joncherolles pour une concession de trente ans est de 420,50 €, soit 5 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP en 2018 et 24 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP en 2018.

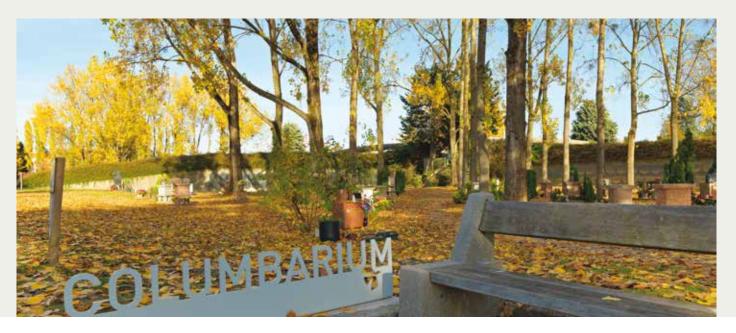
Les reversements du cimetière aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au centre communal d'action sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Depuis sa création, le Syndicat applique ce reversement. Ainsi, chaque trimestre, le Syndicat verse au CCAS de chaque commune adhérente au Syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

À titre d'exemple 42 717,60 € ont été reversés au CCAS des villes adhérentes en 2019.

- ¹⁰ Hypothèse retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de l'Etat pour l'exercice 2018, déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 27 septembre 2017.
- $^{\rm II}$ SIFUREP : Syndicat intercommunal Funéraire d'Île-de-France auquel le Syndicat des Joncherolles est adhérent





Après une mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service public, un nouveau contrat a été signé le 24 novembre 2011 pour 25 ans. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Par délibération du 24 novembre 2015, le Syndicat a procédé à l'acquisition des 37 actions détenues précédemment par la Solidarité Mutualiste, pour un montant total de 52 000 €.

Le contrat met à charge du délégataire :

- les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- l'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- la gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.



Les installations

Le crématorium des Joncherolles comprend :

Des locaux ouverts au public :

- •un hall d'accueil;
- deux salles de cérémonies omni cultes (ou de recueillement);
- une salle de remise des urnes aux familles ;
- une salle polyvalente.

Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

- trois salles d'introduction des cercueils ;
- deux fours de crémation ;
- un local de conservation des urnes.



Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le Syndicat intercommunal met à la disposition de la SEMAFEC les locaux nécessaires à la réception des cercueils, l'accueil des familles, la réalisation des cérémonies et des crémations.

Les charges supportées par le délégataire sont les suivantes :

- les travaux d'entretien et de réparation de maintenance de l'ensemble des espaces intérieurs des ouvrages objet de la délégation de service public ;
- la réfection des locaux permettant de garantir un aspect visuel satisfaisant et un confort permanent pour le personnel d'exploitation et les usagers pendant toute la durée de la délégation ;
- les frais de chauffage, d'électricité et de gaz des équipements dont il a la charge ;
- la maintenance en bon état de fonctionnement, la réparation et le remplacement de tous les équipements et matériels ;
- les travaux de gros entretien et de renouvellement des équipements de crémation ;
- l'approvisionnement et l'évacuation des réactifs utilisés pour la filtration des fumées.

L'activité

Pour l'année 2019, le nombre total de crémations baisse de 5,6 % et s'élève à 1 885 (contre 1 996 en 2018), réparties comme suit : crémations adultes (1 227), crémations enfants (21), crémations exhumations (32), crémations techniques (605 dont 513 de restes anatomiques). Entre 2018 et 2019, le nombre de crémations adultes subit une baisse de 8,5 % (1 227 crémations contre 1 341 en 2018). Le crématorium des Joncherolles se place à la neuvième place des crématoriums d'Île-de-France en volume d'activité (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Saint-Ouen l'Aumône, de Nanterre, de Clamart, des Mureaux, de Valenton, d'Arcueil et de Champigny-sur-Marne).

Les résultats financiers

De ce fait, les produits d'exploitation en 2019 baissent de - 9,5 % passant de 866 182 € à 784 116 €, malgré la hausse tarifaire du $1^{\rm er}$ janvier 2019 (+ 3,82 % pour le crématorium et + 2,57 % pour le site cinéraire). Les prestations totales de crémations représentent 96 % du chiffre d'affaires contre 93 % l'année précédente.

Le crématorium affiche pour résultat net de l'année 2019 une perte de 44 217 €. Il était bénéficiaire en 2018 de 17 820 €.

La qualité de service

Afin d'offrir une meilleure qualité de service public aux usagers, des enquêtes de satisfaction sont réalisées. Ces enquêtes prennent la forme d'un court questionnaire articulé notamment autour de la qualité d'accueil et de service rendu ainsi que sur le confort des locaux.

Les enquêtes sont transmises à un prestataire externe (INIT Satisfaction) qui assure chaque trimestre la collecte, le traitement et la restitution des informations de manière synthétique. Cette démarche permet de garantir la neutralité des résultats, qui sont ensuite transmis à l'autorité délégante en toute transparence.

En 2019, le nombre de retours de la part des familles a diminué passant de 517 retours à 326. Les 326 questionnaires retournés expriment un très bon niveau de satisfaction (en moyenne 98,6 % comme taux de satisfaction).

Cérémonie du souvenir

Pour la huitième année consécutive, une cérémonie des temps de mémoire a été organisée au crématorium des Joncherolles le 9 novembre 2019, en présence de Carinne Juste, Présidente du Syndicat et Maire de Villetaneuse et d'un duo de chanteurs pour l'animation de ce moment de recueillement. Il y avait moins de participants que l'année précédente à cause de la date de la cérémonie qui coïncidait avec le week-end du 11 novembre.



Les prestations de la délégation de service public portent sur :

2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2012.

- la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- la mise en œuvre d'un programme d'aménagement consistant en la réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
 - les locaux de la chambre funéraire ;
 - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
 - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire :
 - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- l'exploitation de la chambre funéraire, par le délégataire, à ses risques et périls, et sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles.

Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

Le service et les installations

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant au minimum :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- des locaux ouverts au public :
- un hall d'accueil;
- une salle d'attente ;
- une salle de cérémonie ;
- 6 salons de présentation des défunts.
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :
 - un hall de réception des personnes décédées ;
 - une salle de préparation ;
 - 30 cases réfrigérées.
- des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.



Le bilan de l'activité en 2019

Le nombre d'admissions sur registre à la chambre funéraire est en hausse de 5 % (passant de 835 à 879) et celui du nombre d'admissions réelles sur l'année (en dehors des défunts en transit) est en baisse de 5 % avec 776 admissions en 2019 contre 813 admissions en 2018. En application de la formule de révision prévue à l'article 4.2 du contrat, les tarifs ont augmenté de 2,25 % par rapport à ceux pratiqués en 2018.



Les résultats financiers

La chambre funéraire des Joncherolles est bâtie dans l'enceinte du cimetière des Joncherolles, et a été mise à la disposition du délégataire par le Syndicat pour toute la durée de la convention de concession.

Au cours de l'exercice 2019, les recettes s'élèvent à 322 158 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$, en hausse de 3,2 % par rapport à 2018 (312 226 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$). Les admissions en chambre funéraire représentent 37 % des recettes de la chambre funéraire, comme l'année passée, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 47 % au chiffre d'affaires en 2019.

Durant l'exercice 2019, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à 388 987 €, en augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Au final, la chambre funéraire dégage une perte de - 151 854 ϵ contre une perte de - 133 169 ϵ en 2018. Le déficit de résultat s'est donc creusé de 14 %. Pour rappel, le résultat net prévisionnel affichait un déficit de - 16 069 ϵ .

Directrice de la publication : Carinne Juste, Présidente – Rédaction : Directrice du Syndicat et service communication

du cimetière des Joncherolles – Crédits photos : © Didier Fournet, Wilfrid Gremillet Création : www.tempsreel.info – Impression La Centrale de Lens – Juillet 2020





Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles

95, rue Marcel-Sembat 93430 Villetaneuse

Tél.: 01 49 71 20 90 Fax.: 01 42 35 92 83

www.cimetierejoncherolles.fr

